

Mascarade électorale et référendaire en Guinée: l'union européenne remet en question la validité du processus

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



Le caractère non inclusif et non consensuel de ces scrutins et du fichier électoral porte atteinte à la crédibilité de ces élections. L'absence d'observation régionale et internationale reconnue remet également en question la validité du processus.

Déclaration de la Porte-parole de l'UE sur les élections législatives et le référendum constitutionnel du 22 mars 2020 en Guinée

Guinée: déclaration de la Porte-parole sur les élections législatives et le référendum constitutionnel du 22 mars

Le double scrutin du 22 mars s'est tenu dans un climat de forte tension émaillé par des violences causant plusieurs morts. Ces actes

de violence
et l'usage disproportionné de la force par les forces de
l'ordre sont
inacceptables.

Le caractère non inclusif et non consensuel de ces scrutins et
du
fichier électoral porte atteinte à la crédibilité de ces
élections.

L'absence d'observation régionale et internationale reconnue
remet
également en question la validité du processus. Les clivages
intercommunautaires se creusent dangereusement.

L'Union européenne renouvelle son soutien aux initiatives de
la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
(CEDEAO), de l'Union africaine et de l'Organisation
internationale de la Francophonie (OIF) susceptibles de
réhabiliter le processus électoral, de désamorcer les tensions
et de renouer un dialogue entre toutes les parties.

[Virginie BATTU-HENRIKSSON](#) Spokesperson for Foreign Affairs and
Security Policy + 32 (0)470 18 24 05

eeas.europa.eu

Vote du 22 mars en Guinée:

les États-Unis condamnent la violence et expriment leur inquiétude

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



La communauté internationale s'est déclarée vivement préoccupée par le processus d'enrôlement électoral, et par l'absence de dialogue public sur la nouvelle constitution que le gouvernement de guinée a manqué de régler.

Les États-Unis condamnent la violence et expriment leur inquiétude à l'égard du vote du 22 mars en Guinée

Les États-Unis expriment leurs vives inquiétudes face à la violence qui a entouré le vote en Guinée le 22 mars, et condamnent fermement toutes les exactions. Nous demandons au gouvernement guinéen d'enquêter de manière rapide et transparente sur tous les décès liés aux manifestations et aux élections, que les résultats de ces investigations soient rendus publics dès que possible. La communauté

internationale
s'est déclarée vivement préoccupée par le processus
d'enrôlement
électoral, et par l'absence de dialogue public sur la nouvelle
constitution que le gouvernement de guinéen a manqué de
régler. Nous
partageons ces préoccupations.

Les États-Unis sont un ami et un soutien indéfectible de la
Guinée sur son chemin vers la démocratie et le développement
depuis son indépendance en 1958. Nous continuerons à soutenir
les objectifs de la Guinée pour renforcer sa démocratie et
assurer la prospérité de tous ses citoyens.

gn.usembassy.gov

**Pour la France «le caractère
non inclusif de ces élections
[] n'a pas permis la tenue
d'élections crédibles» en
Guinée**

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



Guinée – Point de presse de la porte-parole (24 mars 2020)

La France suit avec préoccupation la situation en Guinée, après l'organisation, ce dimanche 22 mars, d'élections législatives et d'un référendum en vue d'un changement de Constitution. Elle condamne les actes de violence qui ont entraîné, durant cette journée, la mort de plusieurs Guinéens.

Le caractère non inclusif de ces élections et non consensuel du fichier électoral, ainsi que le rôle joué par des éléments des forces de sécurité et de défense excédant la simple sécurisation du processus, n'ont pas permis la tenue d'élections crédibles et dont le résultat puisse être consensuel. La France relève aussi l'absence d'observation régionale et internationale à l'occasion de ce double vote.

La France soutiendra les initiatives de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'OIF pour désamorcer les tensions en Guinée et restaurer rapidement un dialogue entre toutes les parties. Elle appelle tous les acteurs guinéens, quels qu'ils soient, à la responsabilité et à la plus grande retenue.

diplomatie.gouv.fr

Le rapport de l'OIF qui pointe les failles du processus électoral en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



Republication de contenu RFI

Les conclusions des experts de la Cédéao sur le fichier électoral

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



Republication de contenu RFI

Après le report du double scrutin en Guinée, l'Union Africaine et la CEDEAO recommandent

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



La Commission de l'Union Africaine et la Commission de la CEDEAO souhaitent que le délai de report soit efficacement mis à profit pour renouer un dialogue serein et responsable entre tous les acteurs politiques et sociaux de manière à établir un fichier électoral fiable et à créer les conditions d'un scrutin crédible, libre et transparent.



ecowas.int

Processus électoral en Guinée, l'OIF se retire

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020

Dans un [communiqué de presse](#) publié sur son site internet, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à travers sa mission d'assistance électorale se retire du processus électoral en Guinée.

Communiqué

Du 10 novembre 2019 au 7 février 2020, sur demande de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Louise Mushikiwabo a déployé, à Conakry, une mission d'assistance de l'OIF sur l'étape de révision exceptionnelle des listes électorales.

Cet appui de l'OIF, dirigé par son envoyé spécial, M. Thieman Coulibaly, ancien ministre malien des Affaires étrangères, de la Défense, et de l'Intérieur, a porté exclusivement sur les aspects opérationnels et informatiques, sous forme de conseils, de formation et d'appui à la réalisation des activités visant la bonne tenue des élections. Le mandat de la mission technique de l'OIF ne consistait nullement en une quelconque validation ou invalidation du fichier électoral guinéen.

Cette mission avait également pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de l'audit international du fichier électoral réalisé conjointement en 2018 par l'OIF, les Nations unies et l'Union européenne, à la demande des

partenaires
guinéens.

Il est important de rappeler que cet audit international de 2018 avait révélé que le fichier électoral de 2015 comportait **2.490.664 électeurs problématiques**, qui, bien que n'étant pas repassés en 2019 devant les Commissions administratives d'établissement et de révision des listes électorales (CAERLE) pour confirmer leur inscription, continuent malgré tout de figurer dans la base de données actuelle. Les insuffisances constatées sur ces effectifs incluent notamment un certain nombre de cas d'électeurs décédés, non déclarés ainsi que des doublons. Au total, il s'avère que 98% de ces 2.490.664 électeurs ne disposent pas de documents permettant leur identification, bien que la loi prévoie 6 types de pièces pour justifier l'identité et l'âge de l'électeur.

Sur le constat de ces insuffisances qui persistent, et qui ont été particulièrement signalées à la Commission électorale lors de la récente remise du rapport de mission, il sera difficile pour l'OIF de continuer à soutenir le processus électoral en Guinée, tant qu'un **consensus sur le nombre d'électeurs** ne sera pas négocié par toutes les parties prenantes nationales.

La Secrétaire générale de la Francophonie tient à rassurer les partenaires guinéens quant à la disponibilité de l'OIF à soutenir toute initiative qui permettrait, par la voie du consensus, de favoriser le renforcement de la démocratie et la consolidation de la paix et de la cohésion sociale en Guinée.

Par ailleurs, elle condamne fermement tous les actes ayant déjà causé des morts et implore les autorités guinéennes, comme elle a eu à le faire à plusieurs reprises, d'agir rapidement pour éviter toute perte additionnelle de vies humaines et enrayer tout risque d'escalade vers la violence.

« Faire barrage à la mascarade électorale » [Par Cellou Dalein Diallo]

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



TRIBUNE. L'ex-Premier ministre et chef de file de l'opposition guinéenne tire à boulets rouges sur le processus que met en branle le président Alpha Condé.

[À un mois des élections législatives, nous sommes déterminés à faire barrage à la mascarade électorale qu'Alpha Condé](#)

[prépare](#). Reportées à plusieurs reprises depuis 2018 par un président sorti affaibli des communales du 4 février 2018, ces législatives ne sont organisées que pour une seule raison : octroyer les 2/3 des sièges au parti présidentiel (RPG-arc-en-ciel) grâce à une fraude institutionnalisée, afin de légitimer à l'avance la victoire du oui au référendum sur la nouvelle Constitution, elle-même devant permettre à [Alpha Condé](#) de briguer un troisième mandat illégal, au terme de son second et dernier mandat.

Dénonciation du processus en cours

Le hold-up électoral que nous redoutions tant est en cours. Au lieu des trois mois prévus par le Code électoral pour la révision des listes, le président de la CENI impose un délai de 25 jours, nettement insuffisant pour cette révision extraordinaire par son ampleur. Elle devrait, en plus des opérations classiques, permettre à tous les électeurs déjà inscrits au fichier de se faire enrôler de nouveau, conformément à la recommandation de la mission d'audit réalisé en 2018 par l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union européenne et les Nations unies.

Il existe aussi une discrimination flagrante organisée par la CENI et l'administration locale entre les fiefs du pouvoir et ceux de l'opposition, aussi bien dans la distribution du matériel et des consommables, que dans l'organisation pratique des opérations. Dans les fiefs du pouvoir, les règles et les procédures édictées ont été régulièrement violées pour faciliter l'enrôlement des électeurs, et hélas, de nombreux mineurs. À l'inverse, dans les fiefs de l'opposition, de nombreux citoyens jouissant pleinement de leur droit de vote en Guinée et à l'étranger continuent d'être arbitrairement exclus du fichier, donc des élections. C'est ainsi qu'au [Sénégal](#), le président de la CENI et l'ambassadeur de Guinée à Dakar ont tout simplement décidé d'annuler la révision dans ce pays limitrophe qui compte plus d'un million de Guinéens, qui

y votent habituellement à 90 % pour l'opposition.

Cette pratique discriminatoire, à l'œuvre depuis l'arrivée d'Alpha Condé au pouvoir, est à l'origine des nombreuses anomalies statistiques constatées au niveau du fichier électoral guinéen. Après sa récente révision, il compte selon le président de la CENI, quelque 8,3 millions d'électeurs sur une population estimée à 12,2 millions de Guinéens. Notre corps électoral représenterait donc aujourd'hui 68 % de la population, alors que ce ratio n'atteint nulle part 42 % dans toute la sous-région !

De graves anomalies dans le fichier électoral

L'audit mené en 2018 par l'OIF, l'UE et l'[ONU](#) avait révélé l'existence de graves anomalies dans le fichier électoral, qui devaient être corrigées à l'occasion de cette révision. Pour doter la Guinée d'un fichier biométrique homogène, la mission avait fortement recommandé qu'à l'occasion de cette révision, tous les électeurs reviennent se faire enrôler correctement, sous peine d'en être radiés. En violant à plusieurs reprises son serment et le Code électoral, le président de la CENI, maître Salif Kébé, a révélé son manque d'indépendance, d'impartialité et d'honnêteté. Il a défendu un chronogramme illégal et irréaliste, en fixant, en dehors du délai légal, la date de dépôt des candidatures pour les législatives. Au regard de la loi, tous les candidats à cette élection sont forclos. Monsieur Kébé a ainsi perdu la confiance et la légitimité nécessaires pour diriger l'Organe de gestion des élections et pour en être membre.

La vocation naturelle d'un parti politique et de tout homme politique engagé est de participer aux élections, à la condition néanmoins qu'elles soient transparentes, libres et démocratiques. Le refus de l'opposition de participer à la mascarade électorale annoncée relève d'une démarche

d'anticipation et de prévention de violences politiques et de conflits liés aux élections. Les conséquences potentiellement déstabilisatrices qui en découleraient, aussi bien pour la Guinée que pour la sous-région, dans un contexte déjà fragile, doivent à tout prix être évitées. C'est donc à la source que le problème doit être traité, en concentrant tous nos efforts d'abord sur l'assainissement du fichier électoral et le respect des délais légaux pour la révision des listes électorales et pour le dépôt des candidatures. Ensuite, les élections locales doivent être parachevées conformément à la loi et à la décision de la Cour suprême. Enfin, il faut que l'organe de gestion des élections soit dirigé par un homme compétent, neutre, et impartial.

Exigence d'un processus électoral juste

Il est de ma responsabilité, en tant que chef de file de l'opposition et citoyen guinéen soucieux de la préservation de la paix, de la stabilité et des acquis démocratiques, d'exiger que le processus électoral en cours soit juste, consensuel et conforme aux principes et aux règles de l'État de droit et de la démocratie. C'est l'avenir de la démocratie et de la liberté dans notre pays qui est en jeu. C'est une exigence de nos électeurs et de tous les citoyens guinéens qui montrent leur détermination à défendre [la Constitution](#) à travers les multiples manifestations contre le projet de troisième mandat d'Alpha Condé.

Cellou Dalein Diallo

Ancien Premier ministre, président de l'UFDG et chef de file de l'opposition en Guinée.

Cet article est republié à partir de lepoint.fr. Lire

l'original [ici](#)

L'opposition guinéenne boycottera les législatives et empêchera leur tenue

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



Lors d'une plénière tenue ce lundi 23 décembre 2019, les leaders de l'opposition ont décidé de ne pas participer aux législatives de février 2020. Ils déclarent aussi qu'ils empêcheront la tenue de ces législatives. Dans sa déclaration, le chef de file de l'opposition Cellou Dalein Diallo, dénonce la mascarade électorale en cours de préparation : « Nous avons évalué la préparation des élections législatives. Nous avons pris acte de l'annonce de monsieur Alpha Condé de changer notre constitution. Nous avons examiné l'état de préparation des élections législatives et l'opposition s'est rendu compte qu'on est en train plutôt de préparer une mascarade électorale. D'abord au niveau de la révision du fichier nous avons tous suivi qu'il y a eu un enrôlement massif des mineurs et il y a eu des obstructions sévères contre l'enrôlement des citoyens guinéens qui avaient le droit de se faire enrôler. Il

est évident que ce fichier ne reflètera pas l'état du corps électoral guinéen, des gens qui n'en n'ont pas le droit ont été massivement enrôlés et des gens qui ont le droit n'ont pas été autorisés de s'enrôler. Donc nous rejetons ce fichier et nous avons décidé que nous ne pouvons pas participer et nous ne pouvons pas accepter qu'une élection basée sur ce fichier soit organisée parce qu'elle ne reflètera pas la volonté de notre peuple qui au regard de nos lois a le droit de choisir ses députés. »

« Empêcher que ces élections aient lieu »

Pour l'opposition, **il ne s'agit pas de boycotter ces élections mais d'empêcher leur tenue.** Elle pose des conditions concernant le fichier électoral et le projet de nouvelle constitution. Pour le fichier électoral, Cellou Dalein Daillo déclare : **« Il faut qu'il y ait un fichier qui reflète fidèlement l'état du corps électoral et que les guinéens qui ont le droit de choisir leurs députés soient inscrits et que ceux qui n'ont pas le droit soient extirpés du fichier ».** L'opposition exige aussi l'achèvement des élections locales et récuse l'actuel président de la CENI pour son manque de neutralité et d'impartialité.

Concernant le projet de nouvelle constitution, l'opposition reste ferme : **« nous n'acceptons pas le changement constitutionnel, nous exigeons de participer aux élections et que monsieur Alpha Condé renonce au changement constitutionnel »** poursuit le chef de file de l'opposition.

L'opposition ne manquera pas de rappeler que le FNDC continuera et intensifiera la lutte contre le changement constitutionnel en Guinée. Pour Cellou Dalein : **« cette mascarade électorale en préparation a un lien étroit avec ce changement de constitution parce que monsieur Alpha Condé veut faire la mascarade pour obtenir les deux tiers ou coupler les deux scrutins : le référendum et les élections législatives.**

Nous ne l'acceptons pas. »

Putsch constitutionnel: le peuple n'a pas dit son dernier mot! [Par Hadiatoullaye DIALLO]

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



Plus personne ne doute désormais de l'intention du Président de la République de Guinée de rester à vie au pouvoir. Chaque citoyenne et chaque citoyen de notre pays, y compris, les partisans du régime en place, savent aujourd'hui que le projet de Nouvelle Constitution est une supercherie, qu'il n'a pas pour objet de contribuer à une quelconque amélioration du système de gouvernance mais plutôt le maintien illégal au pouvoir du Président et de l'élite corrompue et

servile qui l'entoure et ce, quel que soit le prix humain à payer par des populations déjà meurtries par l'analphabétisme, le chômage endémique, la pauvreté généralisée et les problèmes de santé.

Mais, alors, me direz-vous, pourquoi chacune et chacun de nous croient inconsciemment ou non que le référendum scélérat aura lieu et que le Président actuel arrivera à ses fins?

Parce que, au fond, tout le monde est épuisé, épuisé par la rhétorique politique permanente et les mensonges quotidiens qui nous sont servis depuis bientôt dix ans; épuisé par l'absence de pause depuis plus de soixante et un ans dans le matraquage psychologique et les répressions mortelles de toute velléité de contestation du Pouvoir; épuisé par le sentiment que le combat entre les politiciens ne repose que sur le besoin d'accéder au pouvoir pour partager le gâteau des deniers publics sur le dos de l'écrasante majorité des citoyens ; épuisé par l'absence d'incarnation du véritable patriotisme par un parti politique ou par une personne providentielle; épuisé par la confiscation des droits; épuisé par la corruption structurelle; épuisé par ce sentiment diffus qu'il n'y a pas d'espoir et qu'il faut s'en remettre à «Dieu»; épuisé par les politiques du fait accompli et du court terme pour parer au plus pressé, illustration d'un manque

criard de Vision; épuisé par l'acharnement du Pouvoir en place
à diviser les
Guinéens pour régner et pour mieux se servir ; épuisé par le
manque de
perspective pour les jeunes; épuisé par la saleté; épuisé par
les mauvaises
conditions de transport; épuisé par les coupures ou l'absence
d'électricité;
épuisé par le manque d'eau; épuisé par le manque de travail;
épuisé par la
perte des valeurs et principes; épuisé par...l'épuisement!

**Faut-il pour autant renoncer à lutter
contre cette injustice flagrante et l'insulte faite au Peuple
de Guinée ?**

La
réponse est sans ambiguïté, Non! Pourquoi ? Parce qu'en
renonçant, nous
validerons définitivement le fait que nous sommes devenus un
peuple qui ne retient
pas les leçons de notre propre histoire ; Parce qu'en
renonçant, nous
validerons définitivement le fait que notre pays a vocation à
n'être dirigé que
par des élites corrompues qui n'ont besoin de rendre compte à
personne ;
Parce qu'en renonçant, nous validerons définitivement le fait
qu'un groupuscule d'élites corrompues et
leurs familles ont le droit de disposer d'à peu près tous les
droits et tous
les biens de plus de douze millions d'âmes ; Parce qu'en
renonçant, nous
validerons définitivement l'ancrage de notre pays dans le
sous-développement
moral, culturel, économique, social, environnemental et
politique.

Enfin, Que faire?

1. Opposer
un refus individuel et collectif au niveau de chaque
personne et de chaque
groupe constitué
2. Résister par tous les moyens, y compris la
désobéissance civile, à toute tentative d'imposition
d'une nouvelle
constitution,
3. Refuser de participer à toute élection tant
que:
 - Le fichier électoral n'est pas assaini, avec la
certification d'un organisme neutre formellement agréé
conjointement par les différents acteurs du processus
électoral,
 - Le recensement du corps électoral ne s'effectue pas dans
un délai jugé raisonnable par toutes les parties
prenantes, et sous un contrôle conjoint de tous les
acteurs du processus,
 - Le processus des élections locales et communautaires
n'est pas entièrement clos conformément à la loi,
 - Le Président persiste dans sa volonté d'officialiser le
parjure qui est à la base de cette Nouvelle constitution
dont le caractère autocratique et dictatorial n'échappe
à personne.

Pour

conclure, tout Citoyen Guinéen qui a peur doit se rappeler ces
paroles de

Sénèque dans les Lettres à Lucilius, au milieu du premier
siècle après

Jésus-Christ : «Il n'est pas de vent

favorable pour celui qui ne sait où il va"! Le Peuple de
Guinée

doit montrer à ces «Dirigeants» qui confisquent leurs droits,
qu'il est enfin

mûr et qu'il sait où il veut, où il doit aller.

#Amoulanfé



Par **Hadiatoullaye DIALLO** Étudiante en Communication à Paris

**Législatives : sept
commissaires de la CENI
dénoncent et se
désolidarisent du fichier
électoral en cours de
conception**

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



Dans une déclaration rendue publique ce mardi 17 décembre 2019, sept commissaires de la Commission électorale nationale indépendante de la Guinée ont annoncé leur retrait du processus électoral des législatives.

Ils disent être « dans l'incapacité d'établir les statistiques à savoir combien d'électeurs enrôlés, combien de nouveaux et combien de mise à jour », condamnent « le blocage de l'accès aux résultats de dédoublonnage », « la confiscation des données et cette mise à l'écart des commissaires dans le traitement des données au site central », « la non mise à disposition par l'Etat, des fonds nécessaires à la conduite des opérations d'une telle envergure. Mais aussi, l'implication obscure du Président de la CENI dans les conflits sur le terrain », « l'abus de pouvoir par les autorités administratives, locales, et diplomatiques et, l'ingérence aigüe des commis de l'état dans le processus électoral », « le manque d'investigation sérieuse pour identifier les auteurs de ces actes (enrôlement des mineurs) afin de prendre des mesures disciplinaires », « la banalité avec laquelle toute une franche de guinéens est privée de son droit le plus fondamental en matière de démocratie », « ce mépris vis-à-vis des Commissaires Chef de mission et cette attitude du Président à vouloir alimenter les conflits et favoriser la violation de la hiérarchie institutionnelle »

Ces commissaires de la CENI vont plus loin et recommandent entre autres : l'arrêt du déroulement du chronogramme en cours pour évaluer objectivement ce processus d'enrôlement des

électeurs ; l'acquisition
d'un module d'extirpation des mineurs pour sortir tous les
mineurs du
fichier actuel ; le respect scrupuleux de l'article 19 pour le
recensement
des Guinéens de l'étranger ...

DÉCLARATION RELATIVE AUX IRRÉGULARITÉS DES OPÉRATIONS D'ENRÔLEMENT

DÉCLARATION RELATIVE AUX IRRÉGULARITÉS DES OPÉRATIONS D'ENRÔLEMENT

Conakry, le 17/12/2019

A. DE L'ACCES A L'INFORMATION

Pour accompagner la CENI dans les opérations d'enrôlement et de révision du fichier électoral guinéen, les entreprises *ETI Bull* et *Innovatrices* ont été retenues après appel d'offres. Le rôle de chacune de ces entreprises est défini dans un cahier de charges et elles sont tenues de collaborer avec la CENI à travers un Comité de Pilotage, qui joue le rôle d'interface.

Mais il est avéré que sur le terrain, ces deux entreprises ont plus d'emprise sur les opérations que la CENI.

1. Les statistiques des opérations de révision.

Tout au long de cette phase d'enrôlement, et malgré tous les efforts fournis par le Directeur adjoint du département Fichier Electoral en même temps Vice-Président du Comité de pilotage, aucune donnée statistique n'a été soumise au département fichier électoral ou au comité pour analyse et évaluation.

Nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité d'établir les statistiques, à savoir combien d'électeurs enrôlés, combien de nouveaux et combien de mise à jour.

Aucune donnée recueillie à la fois par *ETI Bull* et *Innovatrices* n'est accessible aux Commissaires de la CENI. Au point que nous avons l'impression que sont ces deux entreprises qui organisent les élections et décident à la place de la CENI ou des Commissaires. Pourtant nul n'est censé ignorer que les Commissaires sont des personnes assermentées et tenues par la rigueur de la loi, de la confidentialité et de l'impartialité.

Il est donc incompréhensible qu'une entreprise dispose de données sensibles d'enrôlement sans aucun contrôle des Commissaires. Il est donc incompréhensible qu'une entreprise dispose de données sensibles d'enrôlement sans aucun contrôle des Commissaires.

La CENI est l'organe de gestion des élections en Guinée. A chaque étape du processus électoral, elle doit suivre et évaluer l'avancement des travaux au travers des données du terrain. Ce qui permet d'avoir une vue globale sur les opérations. Ces données sont des éléments de décisions et le Président de la CENI avant sa conférence de presse du lundi 16 Décembre 2019, devrait analyser ces chiffres avec l'ensemble des Commissaires, à la rigueur, avec le département Fichier Electoral, pour déterminer la démarche à entreprendre pour la suite des opérations.

La décision de prolonger ou pas la date de fin de l'enrôlement doit être prise en plénière. Elle doit être basée sur des éléments concrets après un bilan des opérations effectuées et une analyse effective des données collectées. Ce qui n'a pas été fait. Nous condamnons ce fait.

 MAS



Nous **condamnons** aussi cette forme de rétention d'information et cette impossibilité d'accéder à l'information associées à une gestion opaque et solitaire des données électorales par nos prestataires.

Nous **recommandons** la mise à disposition immédiate au département Fichier électoral et au Comité de Pilotage, de l'ensemble des données électorales, de toutes les statistiques et les différents rapports sur les opérations d'enrôlement afin de pouvoir décider ensemble de la suite à donner à ces opérations.

2. L'accès aux résultats du dé-doublonnage initial

La migration et la consolidation des données des fichiers de 2015 et de 2018, ont été faites au site central par Innovatries et les résultats de ces travaux n'ont jamais été présentés en plénière.

A date, nous ne savons pas :

- Le nombre d'électeurs actuellement dans la base de données ;
- L'état des données avant et après dé-doublonnage ;
- Les 1 500 000 électeurs sans empreintes digitales, sont-ils pré-chargés dans les kits?
- Quelle est la répartition des électeurs par région, préfecture, sous-préfecture, quartier ou district. Cette information est cruciale car le nombre de kits a été calculé en fonction du nombre d'électeurs par localité. Le nombre d'électeurs étant en rapport avec le nombre de CAERLE. Plus précisément, plus il y a de CAERLE, plus il y a d'opportunité d'enrôler d'électeurs.

Nous **condamnons** le blocage de l'accès aux résultats de dé-doublonnage.

Nous **recommandons** la présentation en plénière, des résultats des opérations de migration, de consolidation et de dé-doublonnage initial.

3. La gestion des accès au site central

Le site central de la CENI qui héberge le fichier électoral, est administré par un technicien de la CENI qui relève directement du Président de la CENI. Si la mise en œuvre des recommandations du dernier audit du fichier électoral permettait à la CENI d'être indépendante des opérateurs techniques, Innovatries en lien étroit avec le technicien de la CENI rattaché au Président de la CENI, conduit tous les travaux au site central dans une opacité totale.

Alors que la loi portant organisation, attribution et fonctionnement de la CENI, en son article 19, crée un département Fichier Electoral qui est en charge de la gestion du site central et de la base de données électorales.

Mais force est de constater à ce jour, qu'aucun commissaire n'a le moindre privilège pour accéder aux données encore moins, suivre ou contrôler les différentes activités effectuées au site central. Nous courons un grand risque et en l'état nous ne sommes pas à mesure de valider le fichier issu dans ces conditions.



NHS



Et pour des questions de transparence et d'intégrité des données, une seule personne ne peut être à la fois détentrice de tous ces accès sans une procédure de contrôle et de vérification par un tiers.

Nous **condamnons** cette forme de confiscation des données et cette mise à l'écart des commissaires dans le traitement des données au site central.

Nous **recommandons** le respect de la loi et que la gestion du site central revienne au département Fichier central. Les deux Directeurs doivent impérativement avoir tous les privilèges pour l'accès à la base de données dans l'exécution de leurs tâches.

B. LE DEROULEMENT DES OPERATIONS SUR LE TERRAIN

1. La gestion des ressources humaines :

- **Par ETI-BULL :** ETI-BULL a pour rôle de recruter et de former les coordinateurs préfectoraux, les superviseurs sous préfectoraux et les opérateurs de saisie dans le cadre de cette révision des listes électorales.

Sur le terrain, nous avons été confrontés à plusieurs difficultés :

- Le recrutement d'un personnel peu qualifié ;
- Le personnel a été mal formé ;
- Le non-respect des procédures de la CENI par les opérateurs de saisie qui maîtrisaient peu le fonctionnement des kits ;
- Le boycott des opérations par les opérateurs de saisie et les superviseurs pour faute de paiement de leur prime ;
- Le retard dans la livraison des motos des superviseurs, ce qui justifie le démarrage tardif des opérations sur le terrain.
- Le manque de communication entre ETI-BULL et la CENI : ETI-BULL n'a pas su faire de compte-rendu d'avancement des travaux à la CENI. Il communiquait directement avec nos délégués. Un montant de cinq millions a été mis à la disposition des Présidents de CEPI par ETI-BULL sans que la CENI n'en soit informée, pour sillonner les différentes CAERLE. Cela a créé des tensions car la plupart de ces Présidents de CEPI n'ont pas déclaré cette somme et l'argent n'a été dépensé conséquemment.

Nous **condamnons** cette mauvaise gestion des ressources humaines par ETI-BULL et déplorons la rétention d'information dont il a fait preuve.

Nous **recommandons** qu'ETI-BULL respecte entièrement les clauses de son contrat.

- **Par les structures désignant les membres de CAERLES :** le non-respect des critères de choix ;
- **Par la CENI :** La CENI est confrontée à de sérieux problèmes qui ont un impact négatif sur la gestion de ses ressources humaines.
 - Le retard dans le paiement des primes des membres des CAERLE à l'intérieur du pays comme à l'étranger, ce qui a entraîné le boycott des opérations dans plusieurs localités ;



NHS

3 17 53

- La non mise à disposition des frais de mobilité des kits à l'étranger, ce qui a fait que certains kits étaient concentrés à un seul endroit, pour d'autres certains frais ont été engagés par les missionnaires pour le déploiement des kits dans différentes villes, dans l'espoir de se faire rembourser par la CENI ;
- Le non-respect des procédures et instructions de la CENI par certains démembrements comme c'est le cas à Coyah où après l'installation des membres de CAERLE, le Président de la CESPI de Manéah, manipulé par le Président de la CEPI de Coyah a procédé à une réaffectation des membres de CAERLE sans autorisation préalable de la CENI, sous prétexte que ces derniers ne s'entendent pas avec les autorités locales. Malgré l'intervention de la Commissaire Cheffe de mission à Coyah qui a d'ailleurs saisi officiellement le Président de la CENI sur le problème, le Président de CESPI de Manéah n'a pas fléchi, le désordre a continué sous la complicité du Président de la CEPI en lien étroit avec le Président de la CENI et certains membres de démembrement dans Manéah ont été éloignés de leur CAERLE, donc aussi de leur domicile, pour les empêcher de superviser les opérations.

Nous **condamnons** la non mise à disposition par l'Etat, des fonds nécessaires à la conduite des opérations d'une telle envergure. Mais aussi, l'implication obscure du Président de la CENI dans les conflits sur le terrain.

Nous **recommandons** la mise à disposition par l'Etat à la CENI, de tout le budget prévu pour l'organisation des élections législatives. Et nous demandons au Président de la CENI de renvoyer tout membre de démembrement vers le département des démembrements en ce qui concerne les problèmes relevant du terrain. Il ne doit intervenir qu'en cas de sollicitation du dit département ou d'extrêmes urgences.

2. L'ingérence des autorités administratives

- **Le MATD** : S'il est vrai que le code électoral révisé en son article 2 fait du Ministère de l'administration territoriale, le partenaire privilégié de la CENI, il est regrettable de constater l'arrogance et l'ingérence de certains auxiliaires de l'administration dans les opérations de la CENI ; La loi a dévolu à l'Etat un certain nombre de pouvoirs dont la mise à disposition et l'acheminement du matériel lourd, y compris les kits. A la grande surprise des Commissaires, le Président de la CENI a instruit les démembrements de remettre les kits aux Préfets après les avoir vidés de leur contenu. Ce qui est une grosse erreur et une irresponsabilité totale. Les kits doivent être remis au MATD, mais aucun kit ne doit être vidé de son contenu avant la fin de la révision du fichier.
- **Les autorités locales** : Certains chefs de quartier abusent de leur pouvoir. A Manéah dans la préfecture de Coyah par exemple, un chef de quartier a dépêché un gendarme à l'entrée de la CAERLE pour intimider les citoyens et c'était lui le chef de quartier qui décidait de quel citoyen devrait passer devant la machine. Dans certains endroits, des chefs de quartier et/ou de secteur dans ont vendu les formulaires d'identification du citoyen aux citoyens alors qu'ils

Sef. J

NHS

4/17/82

ne devraient pas en posséder. Ces attestations devraient être distribuées dans les CAERLE aux citoyens.

- **Le MAE** : s'est permis de désigner à tort, en plus du représentant de l'ambassade dans les CAERLE, le représentant de la société civile dans les 25 pays où il y a eu enrôlement.
- **Les ambassades** : Certaines autorités diplomatiques et consulaires dans les différents pays ont mal compris leur rôle d'appui à la CENI dans le processus électoral. Ils se sont substitués à la CENI avant l'arrivée des chefs de mission, en validant les listes pour certains, en définissant le plan de mobilité des kits pour d'autres.

Nous **condamnons** cet abus de pouvoir par les autorités administratives, locales, et diplomatiques et, l'ingérence aigüe des commis de l'état dans le processus électoral.

Nous **recommandons** le respect stricto-facto de la loi qui fait de la CENI une institution indépendante et la protection des responsables de la CENI des abus des autorités administratives.

3. L'enrôlement des mineurs

Les images sur les réseaux sociaux sont la preuve éloquent qu'il y'a une volonté manifeste d'enrôler des mineurs dans le fichier électoral guinéen. Malgré toutes les mesures procédurales et les dispositifs technologiques, des opérateurs de saisie véreux en complicité avec certains membres des démembrements de la CENI et des autorités locales, se permettent d'enrôler des mineurs sans conséquence.

Dès l'apparition des premières images, le Président de la CENI a été interpellé par certains Commissaires. Mais sa réaction était tout d'abord de nier l'évidence et de ridiculiser les faits. D'où l'absence d'enquête sérieuse sur le terrain pour vérifier la véracité des faits.

À date, le logiciel pour l'analyse faciale et la détection des mineurs n'est pas encore acquis comme annoncé par le Président de la CENI lors de sa dernière conférence de presse.

Nous **condamnons** le manque d'investigation sérieuse pour identifier les auteurs de ces actes afin de prendre des mesures disciplinaires.

Nous **recommandons** un accompagnement financier de la CENI dans l'acquisition rapide du logiciel de détection des mineurs.

Les résultats des travaux devront être publiés pour rassurer les acteurs du processus et l'ensemble de l'opinion nationale et internationale.

4. L'enrôlement des guinéens de l'étranger

Sur le territoire national, les opérations ont démarré dans une anarchie totale ; à l'étranger les missionnaires ont été envoyés sur le terrain sans que toutes les conditions ne soient remplies. Les récépissés étaient en nombre insuffisant et il fallait recruter les opérateurs de saisie sans savoir

Saf. J. NMS

5 17-82

combien ils auront comme prime. Il a aussi fallu calmer les membres de CAERLE qui ne faisaient que réclamer leur prime. A noter que ces primes ne sont toujours pas versées alors que les opérations de révision sont terminées. Certains membres de CAERLE ont bloqué les kits tant qu'ils n'auront pas reçu leurs primes, c'est le cas de ceux de Guinée Bissau par exemple. La crédibilité des missionnaires a d'ailleurs été remise en cause, car beaucoup ne comprenaient pas que les missionnaires se présentent dans ces conditions sans que les conditions financières ne soient remplies.

Dans l'ensemble, c'est une catastrophe organisationnelle émaillée de violences et de privation des guinéens de leurs droits à se faire enrôler.

Dans plusieurs pays, les membres de CAERLE et de la CEAMI s'étaient déjà entendus sur les documents à présenter pour se faire enrôler. Et la Directive N°236 anti-datée, du 18 Novembre 2019 du président de la CENI contraint les guinéens, qui non de leur faute n'avaient pas encore reçu leur passeport biométrique ou leur carte consulaire. Ce qui a causé une frustration générale dans tous les pays.

En guise d'exemples:

- **Sénégal** : pas d'enrôlement ;
- **Angola** : pas d'enrôlement ;
- **Chine** : l'enrôlement n'a débuté que le 9 décembre, une semaine avant la date de clôture des opérations.

Pourtant, il est de la responsabilité de la CENI de tout mettre en œuvre pour permettre à chaque guinéen ou qu'il soit d'exercer son droit de vote.

Nous **condamnons** la banalité avec laquelle toute une franche de guinéens est privée de son droit le plus fondamental en matière de démocratie. Car la CENI aurait pu par pouvait faciliter l'enrôlement massif des citoyens guinéens de la diaspora.

Nous déplorons la directive N° 236 du Président de la CENI, qui d'ailleurs a été antidatée. Nous ne comprenons pas le manque de volonté face au refus de prolonger la date de fin d'enrôlement à l'étranger.

Nous **recommandons** à la CENI, au regard de toutes les difficultés rencontrées, et vu le faible niveau d'enrôlement à l'étranger, d'accorder quinze jours supplémentaires pour permettre aux vingt-cinq ambassades et consulats d'enrôler le maximum de guinéens pour qu'ils puissent exprimer leur voix lors des prochaines élections législatives et présidentielles.

C. Les questions logistiques

Les questions logistiques sont au cœur du processus électoral, leur performance a un impact direct sur la qualité du fichier électoral. C'est un pléonasmе que de dire que les problèmes logistiques rencontrés sur le terrain ont entamé considérablement la qualité de l'enrôlement des électeurs, la crédibilité du fichier électoral et a terni l'image de la CENI. L'implication

S. A. J. NTS

6 h 52

individuelle du Président de la CENI en lieu et place du département dans les questions logistiques est un sérieux problème.

Le premier problème relevé est le non partage de plusieurs documents logistiques au sein des instances de la CENI (Réunion des départements, plénière). Cela est la cause principale de plusieurs problèmes qui auraient pu être évités.

En exemple :

- Le manque de récépissés : la quantité de récépissé commandée par la CENI était insuffisante, cela aurait été évité si cette question avait fait objet d'échange dans les instances de la CENI. En effet, à partir du moment où la CENI est appelée à appliquer la Recommandation 1 de la CENI (R1) de l'audit du fichier électoral Guinéen, la CENI devait commander au moins 7 millions de récépissés au lieu de 3 millions (chiffre fixé unilatéralement par le Président de la CENI). Le fichier électoral existant contient déjà 6 millions d'électeurs et il y a au moins 1 million de nouveaux majeurs depuis 2015. L'ambiguïté du président de la CENI sur l'application de la R1 est une autre des raisons de cette commande insuffisante de récépissé et d'autres documents.
- D'autres documents ont été imprimés et envoyés sur le terrain sans que les Commissaires n'en soient informés. Non seulement ces documents contenaient des anomalies par rapport à la loi mais le fait que les commissaires, les membres des CAERLES et les opérateurs découvrent ces documents que sur le terrain a créé de sérieux problèmes et des confusions autour de l'usage des documents mais aussi toute la procédure a été mise en cause, ce qui a aussi compliqué l'application des procédures sur le terrain.

Nous **condamnons** cette légèreté et cette ingérence dans la commande du matériel électoral.

Nous **recommandons** que toutes les activités de chaque département soient partagées avec tous les autres départements et de façon périodique et continue. L'information doit être partagée et tous les commissaires doivent être au même niveau d'information. Il faudra impérativement revoir la stratégie de communication de l'institution.

▪ **La répartition du matériel d'enrôlement**

La répartition du matériel électoral n'est ni juste ni équitable, elle a été basée sur un corps électoral contesté, que même l'audit avait remis en cause. Pourtant, conformément à son contrat, Innovatrics a procédé à un de-doublonnage du corps électoral existant dont les résultats sont inconnus des Commissaires, et ce, malgré réclamation.

La répartition des kits devrait au moins se baser sur le résultat du dé-doublonnage effectué par Innovatrics.

Que dire du déploiement de l'ensemble des kits de réserves dans une même zone alors que tout le pays a connu les mêmes difficultés. Par exemple, la Préfecture de Siguiri a reçu une vingtaine de kits de réserve (soit plus du tiers des kits de réserves).

 NHS

7 17 50

Nous **condamnons** cette répartition inéquitable des kits et du matériel de réserve dans le seul but de favoriser les régions favorable à la mouvance présidentielle.

Nous **recommandons** en cas de prolongation de date, qu'une nouvelle répartition soit effectuée basée sur le nouveau fichier débarrassé de toutes les anomalies (doublons, décédés, mineurs etc.)

- **La conception des documents**

Un des problèmes majeurs est la conception des documents opérationnels qui génère beaucoup de dichotomie. Cela a été une des raisons des problèmes rencontrés sur le terrain.

Nous **recommandons** que le département Opération qui a une vue globale sur toutes les activités de la CENI conçoivent les documents opérationnels et déterminent les quantités à imprimer et à acheminer par le département Logistique.

- **La gestion des problèmes techniques**

La gestion des problèmes techniques a été un point négatif du dispositif opérationnel. Bien qu'initialement prévu, le déploiement tardif des maintenanciers, le matériel de rechange non pré-positionné dans les chefs-lieux de régions ou celui des préfectures ont alourdi le processus de support logistique. Ainsi, quand un matériel déployé dans un district rencontrait un problème, il devait être remonté à Conakry pour être traité, ce qui a généré un délai de réparation plus long. Malgré notre insistance, la logistique n'a pas accepté de positionner ces kits dans les chefs-lieux de régions. Ce qui les permet de les répartir de façon biaisée.

D. LE PRESIDENT DE LA CENI

- **Des consignes secondaires qui méprisent les commissaires**

Lors des missions des commissaires, le Président a pris l'habitude de passer directement par les assistants techniques au lieu de solliciter les Chefs de mission qui sont les Commissaires.

Dans le but de faire exécuter aux assistants techniques des tâches qui vont à l'encontre du bon déroulement des opérations sur le terrain. Cela crée une situation de conflit entre l'assistant et le Commissaire qui se sent affaibli sur le terrain.

Nous **condamnons** ce mépris vis-à-vis des Commissaires Chef de mission et cette attitude du Président à vouloir alimenter les conflits et favoriser la violation de la hiérarchie institutionnelle.

Nous **recommandons** que le président de la CENI respecte la hiérarchie dans les prises de décisions et adopte un comportement respectueux et responsable envers ses collègues Commissaires.

NHS

8/1/00

- **Manque de consultation avant les annonces publiques**

Contrairement à la loi, Le président s'accapare des prérogatives de la plénière de la CENI en annonçant que cela le lui revient. Le président se substitue illégalement à la plénière de la CENI pour prendre des décisions qui ne lui reviennent pas.

La loi dit clairement que la plénière des Commissaires est souveraine. Le bureau exécutif est chargé de la mise en œuvre des décisions de la plénière. Le président de la CENI préside le bureau exécutif et la plénière. Il est l'ordonnateur des dépenses, il représente l'Institution partout où besoin est. Il est des habitudes du président de la CENI, en pleine opération de prendre des décisions qui prêtent à la confusion et au sabotage. Des directives tolérées modifiant des décisions lors de leur mise en œuvre sur le terrain.

- **Le président se donne tous les pouvoirs à la CENI.** Nous avons l'impression qu'il y a un Chef et ses subordonnées.

E. Comment le Président actuel utilise, entre autres, son pouvoir illimité ?

1. À l'installation des démembrements, le président de la CENI n'a pas hésité de prendre une décision pour empêcher la présence de la PCUD sur la liste des membres de démembrement relevant de la société civile. Ce qui laissait croire que la CENI était devenue un outil pour le pouvoir de régler des comptes avec la PCUD. Et pire, cette décision unilatérale et a été prise sans la plénière, sans consultation des Commissaires même par mail, alors qu'ils étaient tous en mission ;
2. Lors de l'installation des CAERLE, la plénière confie au département fichier l'évaluation et l'affectation des CAERLE dans toutes les circonscriptions électorales du Pays ; une fois les missions déployées le président a usé de son pouvoir pour signer plusieurs décisions en faisant la part belle aux fiefs de la mouvance et en créant une perturbation dans l'affectation des kits d'enrôlement.
3. La date du 28 Décembre 2019, avait été fixée par le président de la CENI sans travaux préliminaires avec les commissaires et l'annonce a été faite après élaboration dudit chronogramme par les assistants techniques.
4. Participation à une conférence de presse avec L'organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour annoncer l'impossibilité d'organiser les élections le 28 Décembre sans avis préalable des commissaires.
5. Organisation d'une conférence de presse le 16 Décembre 2019 sans consultation des commissaires et échange sur les thèmes à débattre.

Nous **condamnons** cette posture adoptée par le président et déplorons le manque de concertation avant les prises de décisions qui ont un impact sur le processus électoral. Nous condamnons cette attribution illégale des prérogatives de la plénière par le président de la CENI.

Nous **recommandons** que le président de la CENI consulte les seize (16) autres commissaires avant toute prise de décision majeure engageant l'institution. Nous **recommandons** à ce que le président de la CENI arrête de se substituer à la plénière de la CENI.

Saf...

NHS

9/7/20

F. DES MISES AU POINT

Il est important de noter que depuis le début des opérations de révisions, aucune plénière n'a été tenue pour évaluer les travaux et prendre des dispositions de correction ou d'ajustement.

1. L'acquisition d'un logiciel pour extirper les mineurs

Le président a annoncé lors de sa conférence de presse du 16/12/2017 que « *la CENI a acquis un logiciel qui va détecter les personnes mineurs... et cela peut se faire en 2-3 jours...* ». Cette affirmation est une contrevérité, à date, la CENI n'a pas acquis ce module et à date il est donc pas possible d'extirper les mineurs à ce jour.

Nous **condamnons** cette déclaration qui a pour seul but, de tromper volontairement l'opinion et de maintenir les mineurs dans le fichier électoral.

Nous **recommandons** que la CENI acquière ce module pour extirper ces mineurs du fichier et que surtout, ce traitement se fasse sous le contrôle et la certification d'experts internationaux.

2. L'investigation et l'enrôlement des mineurs

Le président de la CENI a annoncé lors de la rencontre entre la CENI et la délégation du NDI et de la fondation Koffi Annan conduite par les présidents Nicephore Soglo et Goodluck Jonathan que la CENI a mené des investigations sur le recensement des mineurs et n'a rien trouvé sur le terrain. Cela est une contrevérité, il faut dire que quand les premières images d'inscriptions de mineurs sont apparues sur le terrain, la première réaction du président de la CENI a été de nier l'authenticité des images et par la suite de dire que ce n'est pas un recensement en masse des mineurs. Aucune enquête n'a été diligentée malgré l'insistance de plusieurs commissaires, aucun responsable identifié à fortiori sanctionné. L'enrôlement des mineurs a continué jusqu'au dernier jour dans plusieurs endroits.

Nous **condamnons** à nouveau cette déclaration qui ne reflète pas la réalité, a pour seul but de dédouaner la CENI et son président.

Nous **recommandons** qu'une fois les mineurs détectés, que les opérateurs et tous les membres des caerles concernés soient identifiés, banni à vie des activités de la CENI et poursuivis pénalement conformément aux articles 180-185 du code électoral révisé. En plus, que les responsables des démembrements de la zone et les assistants techniques de la CENI qui y étaient déployés soient également poursuivis.

 NAB

10 h
SS

3. Le recensement des Guinéens de l'étranger

Le président de la CENI a également annoncé que dans plusieurs pays, c'est sont les autorités de ces pays qui ont refusé l'enrôlement. Ce qui est une contrevérité.

Le président de la CENI est le premier responsable des difficultés de recensement de nos compatriotes à l'Etranger par sa directive antidatée qui restreint la liste des pièces justificatives pour l'enrôlement contrairement à l'article 19 du code électoral.

Le président de la CENI a appelé directement les ambassadeurs pour leurs demander de prendre des communiqué pour restreindre les pièces justificatives pour l'enrôlement. Dans des pays comme le Togo (consulat relevant du Ghana), malgré qu'il était saisi plusieurs fois, il n'a pas daigné demandé à la mission de la CENI d'aller au Togo comme cela était initialement prévu alors qu'au même moment il autorise la mission du Mali (Bamako) d'aller enrôler au Burkina Faso et au Niger. Nous condamnons cette attitude partisane, de deux poids, deux mesures du président de la CENI.

G. NOS RECOMMANDATIONS MAJEURES

Au regard de toutes ces anomalies indéniables, constatées par tous les citoyens, dans ce processus d'enrôlement, nous recommandons :

1. L'arrêt du déroulement du chronogramme en cours pour évaluer objectivement ce processus d'enrôlement des électeurs ; Il faut identifier tous les dysfonctionnements et prendre des mesures correctives pour assainir correctement le fichier électoral ;
2. L'acquisition d'un module d'extirpation des mineurs pour sortir tous les mineurs du fichier actuel. Le traitement en question au site central doit se faire sous le contrôle et la certification d'expert internationaux et la participation des Commissaires ;
3. Le respect scrupuleux de l'article 19 pour le recensement des Guinéens de l'étranger ;
4. La reprise du recensement dans toutes les ambassades et consulats, notamment au Sénégal, en Angola et au Togo où l'enrôlement n'a pas eu lieu ;
5. La commande d'une quantité suffisante de matériel électoral pouvant couvrir toute la nouvelle période d'enrôlement ;
6. La prise de décisions engageant la CENI en plénière et non par le Président ;
7. L'acceptation des défaillances de l'institution par le Président de la CENI et son engagement à y faire face ;
8. Qu'un compte-rendu financier complet soit fait en plénière pour mettre tous les Commissaires au même niveau d'information et pour appréciation ;

Saf

NAS

11 17 51

Vues toutes les irrégularités citées plus haut et considérant que la quiétude sociale dépend de la qualité du fichier électoral, nous commissaires signataires de la présente déclaration, nous nous désolidarisons de ce fichier en cours de conception qui ne garantit pas d'élections crédibles, équitables et transparentes.

Nous interpellons le président de la CENI et l'ensemble des Commissaires, de faire une évaluation des travaux exécutés, afin de doter à la Guinée d'un fichier électoral assaini et représentatif de la population électorale guinéenne.

De tout ce qui précède, nous Commissaires signataires de la présente déclaration, décidons de ne plus accompagner le déroulement du chronogramme devant conduire à des élections le 16 février 2020.



NAS

12 17
05

Les signataires:

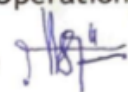
M. Bano Sow, Vice Président, Membre du Bureau exécutif



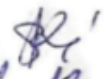
M. Baldé Diogo, Directeur adjoint Département Planification et Opération



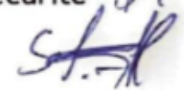
Dr Al Hassane Kaké Makanera, Directeur Département Juridique



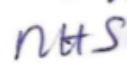
Mme Samoura hadja Saran, Directrice Adjointe Département Logistique et Sécurité



M. Tounkara Mamadou Safa, Directeur Adjoint Département Fichier Electoral



Mme Diop Marie Helene Sylla, Directrice Département Démembrement



M. Léo Youssouf, Rapporteur Membre du Bureau Exécutif

Pour Sidya Touré, président de l'UFR «Les élections n'auront pas lieu en février 2020» [Vidéo]

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



Invité politique du journal TV5 Monde, l'opposant guinéen et membre actif du Front national pour la défense de la constitution (FNDC) dénonce le fichier électoral et la volonté du président Alpha Condé de s'éterniser au pouvoir.

L'intégralité de l'interview

Guinée : ma CENI et mon fichier, le « trousseau de l'autocrate »

écrit par GuineePolitique© | 26 mars 2020



Les signes sont inquiétants, les incertitudes se multiplient, les positions se radicalisent, les enjeux sont importants, les élections à venir en Guinée présentent tous les éléments d'alerte d'une crise majeure.

En affirmant lors d'un [meeting de soutien à N'Zérékoré](#) le 16 novembre 2019 qu'il y a désormais « deux Guinée », Alpha Condé ôte le manteau de président censé rassembler tous les guinéens (qu'il n'a d'ailleurs jamais véritablement porté) pour celui d'un autocrate prêt à tout pour se maintenir au pouvoir aux termes de ses deux mandats consécutifs. La réalisation de ce projet plongera le pays dans une profonde instabilité politique, sociale et économique. Tous les scénarios sont ouverts. Revivre les périodes sombres de coup d'état serait tout simplement catastrophique pour ce pays. En affaiblissant les institutions et les instruments légaux de transfert du pouvoir, Alpha Condé fait le travail préalable que tout potentiel putschiste aspire : avoir des raisons valables de passer à l'acte et compter sur la légitimation de la subversion par le peuple.

En Mauritanie, lorsque le général Aziz prend le pouvoir en août 2008, il affirme vouloir « sauvegarder les acquis démocratiques » en accusant le président déchu d'avoir violé « les dispositions de la Constitution », de n'avoir rien fait contre la hausse vertigineuse des prix des denrées alimentaires, d'avoir « créé un climat propice à la généralisation de la mauvaise gestion, du détournement des deniers publics et de la corruption ». [La légitimité des coups d'Etat se construit également sur l'idée d'un risque de troubles ethno-tribaux](#), en renvoyant l'instabilité potentielle du pays non seulement à une mauvaise gestion politique et économique, mais aussi à une nature intrinsèquement anarchiste de la société. L'appropriation de tels arguments dans le contexte guinéen est aujourd'hui facilitée par les agissements du pouvoir de Conakry.

Certes, un chef d'Etat peut toujours compter sur des loyalistes au sein de la grande muette pour protéger son pouvoir mais parfois les événements s'accélèrent de façon inattendue. Au Soudan, tout à commencer par une décision du gouvernement de confier les importations céréalières au secteur privé, qui a occasionné [l'augmentation du prix du pain](#). Pour des raisons bien calculées, les officiers militaires soudanais ont préféré sacrifier le puissant Omar El Béchir.

La Guinée doit réussir sa première transition pacifique du

pouvoir.

Il revient à la majorité rassemblée autour de l'esprit du FNDC de combattre tous les projets (le plus souvent pilotés par de groupes d'individus aux intérêts convergents) qui mettraient en péril la paix et la stabilité du pays. Après avoir été [une terre d'accueil pour des milliers de sierra léonais](#), libériens et ivoiriens, la Guinée ne peut se permettre de sombrer dans le chaos parce que tout simplement un petit groupe a décidé de modifier les règles du jeu démocratique qui garantissent la paix, la stabilité et le vivre ensemble.

Manipulation du fichier électoral

Depuis le 21 novembre 2019, les [opérations d'enrôlement et de révision du fichier électoral](#) se déroulent sur toute l'étendue du territoire national en prélude aux élections législatives du 16 février 2020.

La problématique du fichier électoral a toujours été au centre des crises de confiance entre les acteurs politiques guinéens. L'opposition politique n'a cessé de dénoncer les « anomalies » sur le fichier électoral. Selon [Sidya Touré](#), président de l'Union des forces républicaines (UFR), le fichier électoral « comporte plus d'un million et demi d'électeurs fictifs répartis dans les régions de Kankan, Faranah, Nzérékoré et même Labé ». C'est aussi l'avis de [Aliou Condé](#),

le secrétaire général de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) « Le fichier électoral comporte 77 % d'anomalies, trois millions de personnes, soit la moitié de l'électorat, n'ont pas de données biométriques ». Si le président de la CENI dément [l'existence de fictifs](#), en reprenant une des conclusions du rapport d'audit à savoir des électeurs inscrits mais dont les données biométriques sont manquantes, les signalements des cas d'enrôlement de mineurs dans les zones acquises au parti au pouvoir sont nombreux et des preuves [vidéos](#) circulent sur les réseaux sociaux depuis le début des opérations.

Déjà en 2015, les révélations de la députée de l'opposition Fatoumata Binta Diallo assurant avoir observé dans la région de [Faranah l'enrôlement de mineurs](#) avaient suscitées de vives réactions des responsables du parti au pouvoir qualifiant ces accusations d'infondées. Face à l'ampleur des accusations de l'opposition sur cette question d'enrôlement de mineurs, le comité technique de suivi du fichier électoral était sorti de sa léthargie en publiant un [rapport](#) le 12 septembre 2015 avec une recommandation spécifique sur la question de l'âge : « Renforcer le contrôle de l'âge lors de la distribution des cartes et prendre les dispositions pour que les directives de la CENI en la matière s'imposent à tous ».

Le dialogue politique inter-guinéen ([Accords du 12 octobre 2016](#)) avait mis un accent particulier sur le recrutement d'un « cabinet pour réaliser un audit complet du fichier électoral ». Deux ans après, débutaient les [travaux d'audit du fichier électoral](#) pilotés par des experts de l'Union européenne, de l'OIF et du PNUD. Le [10 octobre 2018](#), les membres du comité technique d'audit du fichier électoral ont remis le rapport d'audit du fichier électoral au ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Interrogé sur le contenu du rapport, le président dudit comité Mamady III Kaba affirmait ceci : « [Il y a effectivement un nombre très élevé, un million cinq cent trente mille et quelques \(1 530 000\) électeurs, qui n'ont pas leurs données biométriques au complet](#) ». Sans parler de l'existence d'électeurs fictifs comme le dénonce l'opposition, Kaba avance une toute autre explication : « L'équipe d'experts, composée de sept (7) personnes, a trouvé des raisons pouvant justifier cet état de fait. Et l'une de ces raisons majeures, il y a eu plusieurs opérateurs qui ont travaillé sur le fichier électoral guinéen au fil du temps. Les opérateurs n'utilisaient pas le même système et du coup, le transfert d'un opérateur à un autre, a altéré certaines données biométriques notamment, les empreintes. » Pour l'opposition politique, les [anomalies](#)

sont nombreuses :

« plus de 1 564 388 électeurs inscrits dans le fichier sont sans empreintes digitales, plus de 3 051 773 d'électeurs non dédoublonnés, plus de 3.000.000 d'électeurs sont nés entre un 1er janvier et un 1er juillet, et donc un peu plus de la moitié des électeurs ne peuvent pas produire un acte d'état civil avec une date de naissance exacte ». Pour corriger ces anomalies, elle recommande :

« Au vu des doublons persistants du nombre de citoyens sans données biométriques et de décédés qui pourraient encore figurer dans la base des données, un contrôle physique de l'ensemble des électeurs s'impose. Chaque citoyen revient confirmer ou compléter ses données alphanumériques et biométriques pour qu'il soit maintenu dans la base. »

Malgré toutes les recommandations formulées dans le rapport d'audit et les dénonciations sur le manque de transparence dans l'établissement du fichier électoral, l'enrôlement de mineurs reste une pratique frauduleuse redoutable que le pouvoir en place compte rééditer pour remporter les élections futures. Pour vanter les efforts de la CENI, un expert de l'OIF n'avait pas hésité à affirmer lors d'une conférence de presse tenue à Conakry le 21 octobre 2019 que : « la CENI a fourni l'effort d'acquérir un autre programme d'appui, c'est le

programme ABIS

qui est un programme hautement performant pour la détection des

enrôlements multiples ». Selon cet expert « [l'ABIS permettra aussi à faire d'autres recherches telles que la reconnaissance de l'âge potentiel de l'électeur](#) ». Aujourd'hui, les images montrant [l'enrôlement de mineurs](#)

dans la région de la haute Guinée font penser à des actions coordonnées

et encouragées par les autorités locales avec la bénédiction des

commanditaires basés à Conakry.

Face à l'ampleur des dénonciations de ces pratiques sur les réseaux sociaux, le président de la CENI s'est fendu d'un [communiqué](#)

ce dimanche 2 décembre 2019 pour annoncer les dispositions prises par

son institution : « le Président de la CENI constate sur les réseaux

sociaux des images faisant allusion à des cas d'enrôlement de mineurs.

La CENI mène des enquêtes et prend déjà des dispositions informatiques

pour déceler et radier tout enregistrement de mineurs. Sur la question

il demande : – Aux présidents de CEPI de faire le tour des CAERLE et de

prendre des dispositions disciplinaires contre tout membre de CAERLE

impliqué dans un cas d'enregistrement illégal. – A ETI-Bull de mener des

enquêtes et de relever de sa fonction tout opérateur de saisie qui

aurait enrôlé un mineur. – Et, le logiciel dont dispose la CENI permet

de faire un audit et de savoir exactement quel opérateur et à

quel moment il ou elle a enrôlé un électeur. » En attendant, la fabrique d'un électorat composé de mineurs se poursuit dans les fiefs du parti au pouvoir.

L'enrôlement des mineurs, une tradition politique africaine

Si certains observateurs n'hésitent pas à réduire les consultations électorales à de « simples formalités administratives » qui seraient dominées par des acteurs politiques se livrant à un « banditisme électoral plutôt qu'à une compétition loyale », pour reprendre la formule de Kassoum Tapo l'ancien président de la Commission électorale nationale indépendante du Mali, il faut toutefois noter que les graves dysfonctionnements observés dans le déroulement des opérations d'enrôlement des électeurs en Afrique de façon générale résultent d'une volonté manifeste des pouvoirs en place de violer les règles du jeu démocratique. Quantin dans son article intitulé « [les élections en Afrique: entre rejet et institutionnalisation](#) » explique ces dysfonctionnements comme : « des stratégies jouées par les groupes au pouvoir menacés dans leur hégémonie par une installation durable de la règle de la majorité».

Pour Mokamanede cité par le chercheur Koné, auteur d'un article intitulé : [TIC et processus de démocratisation en Afrique](#)

: pour un système de gestion transparente des élections par l'expérience du « Parallel Vote Tabulation » (PVT), le processus électoral en Afrique souffre de deux contraintes : les contraintes institutionnelles et socio-culturelles. Il note que les structures des régimes à parti unique n'ont pas changé et les pays africains ne disposent pas de données démographiques fiables.

L'enrôlement des mineurs est une recette politique très prisée dans les palais africains où les présidents autocrates cherchent par tous les moyens à contourner les exigences de transparence et de sincérité des opérations électorales. Lors des [élections générales au Burundi de 2015](#), l'opposition ne cessait de dénoncer des distributions massives de cartes nationales d'identité à des mineurs et aux seuls militants du parti au pouvoir le CNDD-FDD. Les mêmes pratiques ont été observées en RDC lors des [élections présidentielle et législatives de novembre 2011](#), dans la province du Katanga (sud-est du pays), où des cartes d'électeur étaient distribués à des enfants d'une dizaine d'années. Dans la [déclaration préliminaire de la Mission d'observation de l'Union africaine](#) aux élections législatives du 20 Décembre 2018 au Togo, les observateurs n'ont pas manqué de rappeler que l'audit des listes électorales avait pour but « d'éliminer certaines irrégularités constatées notamment l'enrôlement des mineurs et les inscriptions

multiples ». Toujours au Togo, [la mission d'observation électorale de l'Union européenne](#)

pour l'élection présidentielle de 2010 soulignait déjà des cas d'enrôlements de mineurs : « La MOE UE a relevé dans tous les CRV

(Centre de révision et de vote) des régions de la Kara et des Savanes

(nord du pays) observés le jour de la révision supplétive des cas

d'enregistrement d'individus dont l'apparence portait à croire qu'ils

étaient mineurs. » Au [Tchad lors de l'élection présidentielle de 2016](#),

les opposants accusaient l'administration chargée du fichier électoral

d'enrôler des mineurs, des électeurs fictifs et des réfugiés.

Il faut noter que les expériences ont démontré que les processus

électoraux peuvent stimuler ou catalyser des conflits sociaux majeurs.

Dans une publication du bureau des nations unies en Afrique de l'Ouest et

le Sahel intitulée « [Comprendre la violence électorale pour mieux la prévenir](#) ».

Nous pouvons lire ceci : « La violence électorale est déclenchée

pendant la période électorale quand des parties en position de force ou

de faiblesse constatent que l'autre partie établit de manière unilatérale les règles du jeu électoral qui la favorisent. Les sujets

sur lesquels ce déclenchement est plus rapide restent : la mise en place

du fichier électoral, la mise en place de l'administration électorale

et les résultats électoraux. »



Sékou Chérif Diallo

Fondateur/Administrateur

www.guineepolitique.com
